



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/2/Add.2
20 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Sixième session

La Havane, 25 août-5 septembre 2003

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGET

Programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005

Fonds supplémentaire et Fonds spécial

Note du secrétariat

Additif

RÉSUMÉ

Par sa décision 2/COP.1, la Conférence des Parties a, à sa première session, adopté les règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention. Conformément aux paragraphes 9 et 10 de ces règles, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a constitué respectivement un fonds supplémentaire et un fonds spécial.

Les activités susceptibles d'être imputées au Fonds supplémentaire sont notamment celles dont la Conférence des Parties, à sa sixième session, pourrait décider la mise en œuvre mais dont le financement ne pourrait être assuré au titre du budget de base. Des fonds sont sollicités pour aider les Parties à élaborer les rapports nationaux, sous-régionaux et régionaux, ainsi que pour faciliter, sur demande des Parties en développement touchées, la formulation et la réalisation d'activités aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional.

Les autres activités susceptibles d'être financées grâce au Fonds supplémentaire vont des processus consultatifs débouchant sur la conclusion d'accords de partenariat, à l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies et programmes de développement pertinents des Parties en développement touchées, ainsi qu'au soutien à l'action de sensibilisation du public à la Convention.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. FONDS SUPPLÉMENTAIRE	1 – 38	3
A. Vue d'ensemble	1 – 3	3
B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et questions de caractère mondial	4 – 14	4
C. Facilitation de la mise en œuvre et de la coordination	15 – 33	7
D. Relations extérieures et information	34 – 38	21
II. FONDS SPÉCIAL	39	24
III. CONCLUSION	40	24

I. FONDS SUPPLÉMENTAIRE

A. Vue d'ensemble

1. Dans la présente proposition, les activités sont menées principalement dans le cadre des programmes d'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, de facilitation de la mise en œuvre et de la coordination, et de relations extérieures et d'information. On trouvera leur description ci-après.
2. Les prévisions de coûts au titre du Fonds supplémentaire et du Fonds spécial pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentées ici pour examen par la Conférence des Parties.
3. Les fonds sont recherchés en coopération et coordination étroites avec le Mécanisme mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres partenaires multilatéraux ou bilatéraux. Il convient de noter que le Conseil du FEM a désigné la dégradation des terres (désertification et déforestation) comme l'un de ses domaines d'intervention prioritaire.

Tableau 1. Récapitulatif des ressources nécessaires par programme
(en milliers de dollars)*

Programme	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et questions de caractère mondial	1 603,0	1 363,9	1 036,2	2 400,1
Facilitation de l'application et de la coordination	8 314,0	5 055,0	3 893,0	8 948,0
Relations extérieures et information	962,0	512,5	992,5	1 505,0
Activités interrégionales	310,0	255,0	55,0	310,0
Total partiel	11 189,0	7 186,4	5 976,7	13 163,1
Frais généraux	1 454,5	934,2	777,0	1 711,2
Total des ressources nécessaires	12 643,5	8 120,6	6 753,7	14 874,3

* On entend par dollar le dollar des États-Unis d'Amérique.

Tableau 2. Récapitulatif des ressources nécessaires par objet de dépenses
(en milliers de dollars)

Objet de dépenses	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Dépenses de personnel	328,0	231,9	244,2	476,1
Consultants et experts	1 666,3	436,0	347,7	783,7
Frais de voyage des participants et représentants	3 090,0	2 634,7	2 134,1	4 768,8
Frais de voyage du personnel	532,7	547,6	458,5	1 006,1
Services contractuels	830,0	300,4	203,2	503,6
Dons	4 742,0	3 035,8	2 589,0	5 624,8
Total partiel	11 189,0	7 186,4	5 976,7	13 163,1
Frais généraux	1 454,5	934,2	777,0	1 711,2
Total des ressources nécessaires	12 643,5	8 120,6	6 753,7	14 874,3

Tableau 3. Coût des effectifs nécessaires
(en milliers de dollars)

	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	219,1	175,0	185,0	360,0
Agents des services généraux	108,9	56,9	59,2	116,1
Total des ressources nécessaires	328,0	231,9	244,2	476,1

B. Appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et questions de caractère mondial

Tableau 4. Ressources nécessaires pour l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires, et questions de caractère mondial
(en milliers de dollars)

Activités	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Recensement et évaluation	655,0	263,0	271,0	534,0
Connaissances traditionnelles	0,0	100,0	0,0	100,0
Programme de travail commun Convention sur la diversité biologique/Convention sur la lutte contre la désertification	200,0	39,0	41,0	80,0

Activités	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Ateliers sur les synergies entre les Conventions de Rio et certains pays parties	420,0	190,0	190,0	380,0
Appui à l'élaboration et à la planification de projets à soumettre au FEM et à d'autres partenaires	0,0	290,0	290,0	580,0
Système d'information sur la désertification pour la région méditerranéenne (DISMED)	0,0	250,0	0,0	250,0
Dépenses de personnel	328,0	231,9	244,2	476,1
Total des ressources nécessaires	1 603,0	1 363,9	1 036,2	2 400,1

4. Les activités du service chargé d'assurer l'appui fonctionnel à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires et de traiter des questions de caractère mondial au cours de l'exercice 2004-2005 seront principalement axées sur ce qui suit:

a) Mettre en œuvre les activités ayant trait aux travaux du Comité de la science et de la technologie, conformément au mandat établi par la Conférence des Parties, mais non financées sur le budget ordinaire;

b) Renforcer les synergies entre les conventions et organes pertinents, et aider les pays à intégrer de façon systématique les objectifs et les mesures découlant de la Convention dans les stratégies et programmes nationaux de développement durable;

c) Faciliter l'accès aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial;

d) Apporter un concours aux pays parties pour le développement des capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes nationaux d'action efficaces, tout en veillant à ce que les approches soient cohérentes aux échelons sous-régional, régional et interrégional.

5. Les activités et les besoins financiers supplémentaires du programme pour l'exercice sont décrits aux paragraphes 6 à 14 ci-après (total: 2 284 000 dollars).

6. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants. Par sa décision 13/COP.5, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de conclure avec le PNUE les arrangements contractuels nécessaires pour mener à bien la phase 2 du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants. Jusqu'ici, malgré les demandes faites par le Bureau du Comité de la science et de la technologie et par le Bureau de la Conférence des Parties, le secrétariat n'a pas été en mesure de prendre les dispositions financières nécessaires pour mettre en œuvre la phase 2. Le rapport intérimaire du PNUE qui figure dans le document ICD/COP(5)/CST/3 est donc à nouveau soumis pour financement. Le montant total du financement recherché est de 534 000 dollars.

7. Création d'un centre international de recherche sur les connaissances traditionnelles. Un accord a été conclu en 2001 entre le Ministère de l'environnement italien et le secrétariat pour créer à Matera (Italie) un centre de recherche qui aura vocation de définir et de réunir une documentation relative aux connaissances et aux techniques traditionnelles et locales permettant

de lutter contre la désertification. Sur la base de cet accord, un montant d'environ 100 000 dollars devrait être apporté par les autorités italiennes pour compléter les activités d'ici à la fin 2004.

8. Programme de travail commun entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification relatif à la diversité biologique dans les zones arides et sub-humides: entrée en phase opérationnelle. Un atelier commun avec le secrétariat de la CDB est proposé pour renforcer les moyens dont disposent les centres de liaison de la CDB et de la Convention sur la lutte contre la désertification pour mettre en œuvre les deux Conventions en s'appuyant sur l'échange d'expériences et en participant à des modules de formation interactive au programme de travail sur les terres arides ou sud-humides, et en particulier au programme de travail commun entre les deux Conventions. Les besoins de financement sont limités à un cofinancement se montant à 80 000 dollars, y compris les voyages du personnel.

9. Renforcement des synergies entre les Conventions de Rio sur des thèmes choisis. Un atelier commun entre la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique est proposé à la suite des délibérations du Groupe de liaison mixte des trois secrétariats. Cet atelier visera à identifier les éléments permettant de pratiquer une approche commune dans le secteur forestier, et de définir des outils à l'usage des décideurs et des parties prenantes aux trois Conventions de Rio, qui pourrait définir les étapes fondamentales en vue de l'élaboration de décisions et de programmes appropriés dans ce secteur. Les besoins totaux de financement s'élèvent à 200 000 dollars, y compris les voyages du personnel.

10. Ateliers nationaux sur les synergies dans certains pays parties. Il est proposé de poursuivre la série d'ateliers nationaux que le secrétariat s'attache à faciliter, avec d'autres partenaires, en vue de catalyser les efforts visant à nouer des relations de travail plus étroites. Ces initiatives devraient permettre d'identifier les besoins de synergie et d'action concrète, et d'assurer l'émergence de réponses pilotées par la demande. Les besoins de financement, par atelier national, sont estimés à 30 000 dollars, y compris les voyages du personnel. Il est envisagé de tenir trois ateliers annuels, pour un montant total de 180 000 dollars pour l'exercice.

11. Formation des centres de liaison à l'élaboration de projets. Afin de continuer à donner aux pays parties touchés des moyens renforcés d'élaboration de projets à soumettre au FEM et à d'autres sources potentielles de financement, des formations sont envisagées au cours de l'exercice 2004-2005. Ces stages seront organisés en partenariat avec certaines institutions coopérantes, dans le cadre d'un cofinancement. Le coût d'un stage de ce type, à cofinancer, s'élèverait à 60 000 dollars, y compris la rémunération des formateurs. Dans l'hypothèse de quatre stages par an, un montant total de 480 000 dollars sera nécessaire pour l'exercice.

12. Faciliter l'accès aux ressources du FEM. À la suite de la décision de l'Assemblée du FEM de désigner la dégradation des terres comme un nouveau domaine prioritaire pour le FEM, et dans l'hypothèse de la désignation du FEM comme mécanisme de financement privilégié de la Convention sur la lutte contre la désertification, il est apparu nécessaire d'informer, d'urgence, les centres de liaison de la Convention et leurs partenaires au sein des organes nationaux de coordination des modalités opérationnelles du FEM, et de ce qui est attendu de l'une et l'autre des Parties. Il est envisagé que cette orientation s'effectue comme suit: a) forums consultatifs de courte durée axés sur les centres de liaison nationaux et les organes nationaux de coordination

pour la Convention sur la lutte contre la désertification; b) élaboration et diffusion de documents d'information sur les activités de renforcement des capacités et sur le rôle des centres de liaison au titre du programme opérationnel 15 du FEM, et sur les procédures et les options offertes pour un financement par le FEM; c) débat sur les rôles que pourraient jouer les différentes parties prenantes, ainsi que sur les solutions permettant de renforcer les capacités des organes nationaux de coordination. Le financement de ces activités prévoit des missions de consultants de courte durée et les voyages correspondants. Un montant estimatif de 50 000 dollars par an, soit 100 000 dollars pour l'exercice, est prévu à ce titre.

13. Système d'information sur la désertification à l'appui des Programmes nationaux d'action dans la région méditerranéenne (DISMED). L'objectif de ce projet est d'améliorer la capacité des administrations nationales des pays méditerranéens de programmer efficacement des mesures et de définir des politiques visant à combattre la désertification et les effets de la sécheresse. Sur la base d'un accord signé en 2000 entre le Gouvernement italien et le secrétariat, les activités pourraient être menées à bien en 2004. À cet effet, une contribution finale d'environ 250 000 dollars (249 730 dollars précisément) est attendue pour achever les activités en 2004. Dans l'attente d'une décision du Gouvernement italien et d'autres partenaires éventuels au sujet d'un élargissement ultérieur du système, un montant analogue pourrait être budgétisé pour 2005.

14. Le projet de budget prévoit le détachement d'un fonctionnaire de classe P-4 qui serait chargé d'activités de planification et de coordination afin de renforcer les synergies entre les conventions et de faciliter le passage du soutien apporté par le FEM au stade opérationnel.

C. Facilitation de la mise en œuvre et de la coordination

Tableau 5. Ressources nécessaires, par sous-programme, pour la facilitation de la mise en œuvre et de la coordination
(en milliers de dollars)

Sous-programme	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Coordination des politiques	50,0	0,0	53,0	53,0
Facilitation de la mise en œuvre en:				
Afrique	2 870,0	1 810,0	1 180,0	2 990,0
Asie	2 360,0	1 185,0	1 035,0	2 220,0
Amérique latine et Caraïbes	2 285,0	1 517,0	1 310,0	2 827,0
Europe	749,0	543,0	315,0	858,0
	8 314,0	5 055,0	3 893,0	8 948,0
Activités interrégionales	310,0	255,0	55,0	310,0
Total des ressources nécessaires	8 624,0	5 310,0	3 948,0	9 258,0

15. Dans le contexte de la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention (décision 8/COP.4), le programme de facilitation de la

mise en œuvre et de la coordination poursuivra les objectifs ci-après au cours de l'exercice 2004-2005:

a) Fournir des informations et une analyse cohérentes pour l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention par la Conférence des Parties et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, conformément aux obligations des pays parties touchés, ainsi que des pays parties développés, y compris un appui à l'élaboration des rapports nationaux;

b) Continuer de faciliter la mise en œuvre de la Convention et promouvoir une action de plaidoyer dans le domaine des politiques, à tous les niveaux, en fournissant des informations et des avis aux centres de liaison sur des aspects particuliers du processus de mise en œuvre de la Convention et sur les décisions correspondantes de la Conférence des Parties, y compris l'intégration des programmes nationaux d'action dans les programmes de développement et la participation des institutions et des acteurs de la société civile;

c) Aider les pays parties touchés, sur leur demande, à promouvoir les accords de partenariat aux échelons national, sous-régional et régional, en coopération avec le Mécanisme mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Union européenne et d'autres organismes internationaux concernés, et à faciliter la mise en place et le fonctionnement de cadres sous-régionaux, régionaux et interrégionaux de coopération.

1. Sous-programme concernant la coordination des politiques

Tableau 6. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la coordination des politiques
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2000-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Suivi du processus de mise en œuvre	50,0	0,0	53,0	53,0
Total des ressources nécessaires	50,0	0,0	53,0	53,0

16. Les activités inscrites au sous-programme concernant la coordination des politiques pour l'exercice biennal 2004-2005 consisteront à contribuer au suivi du processus de mise en œuvre selon les indications des Parties, notamment à l'élaboration d'une synthèse et d'une analyse préliminaire des rapports nationaux communiqués par les pays parties touchés d'Afrique. Un forum de dialogue sur les politiques sera organisé (logistique et frais de voyage des participants: 53 000 dollars).

2. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Afrique

Tableau 7. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Afrique
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
<u>Niveau national</u>				
Établissement des rapports nationaux	570,0	580,0	0,0	580,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	340,0	100,0	100,0	200,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	360,0	300,0	300,0	600,0
Intégration des programmes d'action nationaux	100,0	50,0	50,0	100,0
Total partiel, niveau national	1 370,0	1 030,0	450,0	1 480,0
<u>Niveau sous-régional</u>				
Facilitation de la formulation et de la mise en œuvre des cinq programmes d'action sous-régionaux	350,0	150,0	150,0	300,0
Total partiel, niveau sous-régional	350,0	150,0	150,0	300,0
<u>Niveau régional</u>				
Lancement de réseaux thématiques	300,0	100,0	0,0	100,0
Facilitation de la mise en place de réseaux de programmes thématiques	350,0	250,0	300,0	550,0
Réunions régionales des centres de liaison	500,0	280,0	280,0	560,0
Total partiel, niveau régional	1 150,0	630,0	580,0	1 210,0
Total des ressources nécessaires	2 870,0	1 810,0	1 180,0	2 990,0

17. Les activités inscrites au sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Afrique au cours de l'exercice biennal 2004-2005 sont décrites ci-après, aux paragraphes 18 à 20 (2 990 000 dollars).

18. Au niveau national, l'appui portera sur les éléments suivants (1 480 000 dollars):

a) Appui au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, en particulier en apportant un concours aux pays parties d'Afrique pour l'établissement des troisièmes rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention pour examen à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC 3) (décision 1/COP.5). Les ressources demandées serviront à financer la collecte des données et l'organisation d'un séminaire national chargé d'examiner le projet de rapport, l'examen d'un guide sur l'établissement des rapports, et des services de consultants destinés à aider le secrétariat à établir la synthèse et l'analyse préliminaire des rapports (580 000 dollars pour 53 pays et cinq sous-régions);

b) Appui à l'élaboration des programmes d'action nationaux. Tous les pays en développement touchés d'Afrique sont censés arrêter la version définitive de leurs programmes d'action nationaux respectifs avant la fin de 2005 afin de donner effet à la Déclaration sur les engagements visant à renforcer l'exécution des obligations énoncées dans la Convention contre la désertification. Ce processus suppose la mise à disposition de ressources additionnelles en temps opportun (20 000 dollars x 5 pays en 2004 et 20 000 dollars x 5 pays en 2005, soit au total 200 000 dollars);

c) Facilitation des processus prioritaires de mise en œuvre en appuyant l'organisation de forums consultatifs nationaux sur la base des programmes d'action nationaux, en vue de faciliter la conclusion ou l'élargissement d'accords de partenariat. Les modalités concrètes d'appui aux activités spécifiques pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux feront l'objet d'un accord entre les gouvernements et les parties prenantes concernées, ainsi qu'avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux (30 000 dollars x 10 pays en 2004, et 30 000 dollars x 10 pays en 2005, soit au total 600 000 dollars);

d) Appui à l'intégration des programmes d'action nationaux dans les stratégies nationales de développement durable par l'intermédiaire de missions communes avec d'autres partenaires internationaux ou bilatéraux. Ces missions permettront de faciliter la conclusion d'accords de partenariat entre les différents intervenants (frais de voyage du personnel: 5 000 dollars x 10 pays en 2004 et 5 000 dollars x 10 pays en 2005, soit au total 100 000 dollars).

19. Au niveau sous-régional, l'appui portera sur les éléments ci-après (300 000 dollars):

Finalisation d'un programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans la sous-région de l'Afrique centrale. Un appui est également nécessaire afin de faciliter l'exécution des programmes d'action sous-régionaux concernant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique orientale et l'Afrique australe ainsi que le Maghreb, en l'occurrence la mise en œuvre des activités dans le cadre de programmes thématiques sous-régionaux. Des activités concrètes destinées à mettre en œuvre les programmes d'action sous-régionaux existants seront définies; des réseaux de partenariat seront constitués aux différents niveaux et certaines actions prioritaires spécifiques seront engagées en phase pilote. La formulation et l'adoption des programmes d'action sous-régionaux pour les cinq sous-régions d'Afrique devraient être achevées et finalisées avant 2005 (services de consultants pour la finalisation: 30 000 dollars, pour les autres programmes d'action sous-régionaux en 2004, 30 000 dollars x 4 sous-régions, et en 2005 30 000 dollars x 5 sous-régions, soit au total 300 000 dollars).

20. Au niveau régional, l'appui portera sur les éléments suivants (1 210 000 dollars):

a) En 2004, l'appui à la réunion de lancement du programme de réseau thématique 6 (systèmes d'exploitation agricole durable). Cette dernière réunion de lancement d'un programme de réseau thématique dans le cadre du programme d'action régional aura pour objet d'adopter un cadre et des activités de programme pour mettre en œuvre le programme de réseau thématique 6 (100 000 dollars pour couvrir les services de consultants, l'appui logistique et les frais de voyage des participants);

b) Appui à la mise en œuvre des activités prioritaires dans le cadre du programme de réseau thématique 1 (gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques), du

programme de réseau thématique 2 (agroforesterie et conservation des sols), du programme 3 (utilisation rationnelle des parcours et développement des cultures fourragères), du programme 4 (surveillance écologique, télédétection, cartographie des ressources naturelles et systèmes d'alerte rapide) et du programme 5 (sources d'énergie nouvelles et renouvelables et technologies correspondantes) en 2004, et en 2005 du programme 6 (en 2004: 50 000 dollars pour chacun des programmes 1 à 5, et en 2005 50 000 dollars pour chacun des programmes 1 à 6, soit au total 550 000 dollars);

c) Appui à l'organisation des réunions régionales annuelles des centres de liaison nationaux pour la Convention contre la désertification chargées d'examiner la troisième série de rapports nationaux en 2004, et le processus de mise en œuvre en général en 2005 en vue de la septième session de la Conférence des Parties. Une réunion régionale renforcera le consensus général sur le processus de la Convention dans la région, et précisera plus avant les activités du Bureau régional de coordination pour l'Afrique. La dynamique se renforcera pour une mise en œuvre effective de la Convention dans la région, grâce à la coordination des politiques et à la diffusion d'informations sur les activités menées au titre de la Convention, à tous les niveaux (280 000 dollars, y compris services de consultants, et voyages des participants et du personnel pour chacune des années, soit au total 560 000 dollars).

3. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Asie

Tableau 8. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Asie
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
<u>Niveau national</u>				
Établissement des rapports nationaux	385,0	0,0	0,0	0,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	160,0	80,0	40,0	120,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	360,0	240,0	270,0	510,0
Intégration des programmes d'action nationaux	50,0	50,0	40,0	90,0
Sensibilisation	0,0	30,0	20,0	50,0
Total partiel, niveau national	955,0	400,0	370,0	770,0
<u>Niveau sous-régional</u>				
Facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre de cinq programmes d'action sous-régionaux	505,0	240,0	240,0	480,0
Projets pilotes multipays/transfrontières	0,0	90,0	80,0	170,0
Total partiel, niveau sous-régional	505,0	330,0	320,0	650,0
<u>Niveau régional</u>				
Lancement de réseaux thématiques	200,0	100,0	0,0	100,0

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Facilitation de la mise en place de réseaux thématiques	400,0	125,0	125,0	250,0
Projets pilotes thématiques	0,0	80,0	70,0	150,0
Réunions régionales des centres de liaison	300,0	150,0	150,0	300,0
Total partiel, niveau régional	900,0	455,0	345,0	800,0
Total des ressources nécessaires	2 360,0	1 185,0	1 035,0	2 220,0

21. Les activités inscrites au sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Asie pour l'exercice biennal 2004-2005 sont exposées ci-après dans les paragraphes 22 à 24 (2 220 000 dollars).

22. Au niveau national, l'appui portera sur les éléments suivants (770 000 dollars):

a) Appui à l'établissement des programmes d'action nationaux pour lutter contre la désertification dans le cadre des politiques nationales globales visant à promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement (10 000 dollars x 8 pays en 2004 et 10 000 dollars x 4 pays en 2005, soit au total 120 000 dollars);

b) Appui à la préparation et à l'organisation de forums destinés à faciliter la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et l'établissement de partenariats. Dans la phase préparatoire, les pays parties concernés recevront un appui pour l'organisation d'un atelier technique sur la formulation des projets de terrain à mettre en œuvre dans le cadre des programmes d'action nationaux. L'année suivante, ces pays recevront un concours pour organiser des forums internationaux sur le renforcement des partenariats en vue de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Ces activités seront nécessaires pour faciliter la conclusion et le renforcement d'accords de partenariat avec les principaux partenaires, y compris gouvernements, parties prenantes, Mécanisme mondial, FEM, organes d'exécution et autres organes et organisations de caractère international coopérants (cofinancement en 2004 de 10 000 dollars x 24 pays, (9 forums et 15 ateliers techniques), et en 2005 10 000 dollars x 27 pays (15 forums et 12 ateliers techniques), soit au total 510 000 dollars pour l'exercice);

c) Appui à l'élaboration et au lancement de projets pilotes visant à faciliter la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Ces projets pilotes viseront à mobiliser et à structurer l'appui public à la promotion du reboisement, de la remise en végétation, de l'agroforesterie, de la gestion des eaux, de la gestion des parcours, du suivi et de l'évaluation, du développement de réserves naturelles, du renforcement de l'appareil législatif et institutionnel et du renforcement des capacités dans certains pays parties (estimations établies à 10 000 dollars par pays: 5 pays en 2004 et 4 pays en 2005, soit au total 90 000 dollars);

d) Appui à la sensibilisation dans les pays parties qui ont récemment adhéré à la Convention. Les pays parties concernés recevront un concours pour organiser des séminaires nationaux de sensibilisation au diagnostic de la désertification, de la dégradation des sols, de l'utilisation des terres, de la sécheresse et des impacts de ces facteurs, ainsi que pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques correspondantes, en vue d'explorer des mesures effectives de promotion d'une gestion durable des terres (10 000 dollars par pays: 3 pays en 2004 et 2 pays en 2005, soit au total 50 000 dollars).

23. Au niveau sous-régional, l'appui portera sur les éléments suivants (650 000 dollars):

a) Appui tendant à faciliter la mise en œuvre d'un programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Asie de l'Ouest. Des ateliers sous-régionaux seront tenus en 2004 et 2005, respectivement, pour faciliter et examiner la mise en œuvre de deux réseaux thématiques, à savoir sur la gestion des ressources en eau (réseau 1) et sur le développement durable du couvert végétal (réseau 2). Plusieurs projets pilotes seront par ailleurs lancés dans le cadre de ce processus. Les ressources nécessaires pour cofinancer une série d'activités s'élèvent à 80 000 dollars;

b) Dans le cadre du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral, en Asie centrale, des actions et des mesures concrètes seront appuyées pour poursuivre une lutte efficace contre la dégradation des sols, l'atténuation des effets de la sécheresse et la gestion durable des terres et des eaux. À cet effet, des ressources sont nécessaires pour organiser des ateliers sous-régionaux et lancer des projets pilotes. Il est par ailleurs envisagé de convoquer une conférence internationale pour évaluer la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux. Des ressources d'un montant cumulé de 80 000 dollars sont nécessaires pour cofinancer des activités pilotes et des ateliers sous-régionaux;

c) Appui à la promotion d'une collaboration sous-régionale en Asie du Nord-Est, Asie du Sud-Est, Asie du Sud et dans le Pacifique. En Asie du Nord-Est, la lutte contre les tempêtes de sable jaune ou de poussière représente une priorité. En Asie du Sud-Est, la priorité est donnée à la promotion de la gestion durable des terres et à la remise en état des terres dégradées dans les zones frappées par la sécheresse, sujettes à la sécheresse et menacées par l'insécurité alimentaire. En Asie du Sud, il est proposé de donner la priorité à la promotion de la gestion durable des terres et au renforcement de leur productivité. Dans les pays parties insulaires du Pacifique, ont été identifiés comme thèmes éventuels de collaboration sous-régionale les systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse, ainsi que l'agroforesterie et le captage d'eau pour remettre en état des terres dégradées et promouvoir la gestion durable des ressources en eau. Pour chacune des quatre sous-régions, les ressources nécessaires pour cofinancer la définition d'activités en collaboration s'élèvent à 80 000 dollars;

d) Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux et la collaboration sous-régionale, il est proposé de lancer des projets pilotes associant plusieurs pays pour traiter de la gestion transfrontière des terres et d'activités de reboisement et de remise sous couvert végétal spécifiques aux écosystèmes. Les ressources nécessaires pour cofinancer ces activités sont les suivantes: 10 000 dollars x 9 pays en 2004 et 10 000 dollars x 8 pays en 2005, soit au total 170 000 dollars.

24. Au niveau régional, l'appui portera sur les éléments suivants (800 000 dollars):

a) Réunions de lancement du réseau thématique 6 (initiatives de développement local) en 2004. Un cadre et des activités de programme seront élaborés pour examen et adoption, en vue de la mise en œuvre du réseau thématique 6 (le lancement du réseau thématique 6 est estimé à 100 000 dollars);

b) Appui aux activités régionales, telles que la promotion du réseau thématique 1 (suivi et évaluation de la désertification), du réseau 2 (agroforesterie et conservation des sols dans les zones arides), du réseau 3 (gestion des parcours et fixation des dunes), du réseau 4 (gestion des ressources en eau pour l'agriculture en sec) et du réseau 5 (renforcement des capacités pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse). Des études régionales, la constitution de réseaux d'information et la formulation d'activités prototypes seront menées à bien dans le cadre de ces réseaux thématiques. D'autres travaux devront être effectués pour pousser de l'avant certaines activités, comme l'établissement d'une carte de la désertification en Asie dans le cadre du réseau 1, une étude régionale sur l'agroforesterie et les pratiques et techniques de conservation des sols en zones arides dans le cadre du réseau 2, l'élaboration de projets pilotes dans le cadre du réseau 3 et l'analyse des informations dans le cadre du réseau 4. Le réseau de renforcement des capacités et d'information sera l'un des produits génériques du travail de l'ensemble des réseaux. Des ressources seront nécessaires pour organiser des ateliers sur les réseaux thématiques ou mettre en œuvre les activités de programme de ces réseaux. Un montant de 50 000 dollars est nécessaire pour cofinancer les activités de chacun des réseaux thématiques, soit au total 250 000 dollars;

c) Un appui est nécessaire pour mener à bien les projets pilotes thématiques visant à faciliter la mise en œuvre du système de réseaux et donner suite aux recommandations de la deuxième Conférence ministérielle d'Asie sur la mise en œuvre de la Convention, dans le cadre des préparatifs de la sixième session de la Conférence des Parties en 2003. Un montant de 150 000 dollars est prévu pour cofinancer le lancement des activités pilotes au cours de l'exercice biennal (10 000 dollars x 8 projets en 2004 et 10 000 dollars x 7 projets en 2005);

d) Appui à l'organisation des réunions régionales annuelles des centres de liaison nationaux de la Convention sur la lutte contre la désertification en Asie. Ce type de réunions a pour objectif de favoriser un consensus général sur le processus de la Convention et de donner une impulsion plus forte à la poursuite de la bonne mise en œuvre de la Convention dans la région par le canal de la coordination des politiques et de la diffusion d'informations sur les activités relevant de la Convention aux différents niveaux (150 000 dollars pour la logistique et la participation aux réunions annuelles, soit au total 300 000 dollars).

4. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes

Tableau 9. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
<u>Niveau national</u>				
Appui aux séminaires nationaux de sensibilisation	0,0	72,0	0,0	72,0
Établissement des rapports nationaux	310,0	0,0	0,0	0,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	240,0	250,0	100,0	350,0
Achèvement et validation des plans d'action nationaux	0,0	175,0	175,0	350,0
Facilitation des synergies à l'échelon national	0,0	150,0	225,0	375,0
Facilitation des consultations sur les partenariats	270,0	250,0	200,0	450,0
Appui à la sensibilisation	280,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel, niveau national	1 100,0	897,0	700,0	1 597,0
<u>Niveau sous-régional</u>				
Appui aux programmes d'action sous-régionaux dans les Caraïbes et en Méso-Amérique	170,0	100,0	125,0	225,0
Appui aux programmes d'action sous-régionaux dans le Chaco et la Puna	0,0	100,0	100,0	200,0
Facilitation des synergies à l'échelon sous-régional	400,0	0,0	0,0	0,0
Projet transfrontière sur l'île d'Hispaniola	0,0	25,0	0,0	25,0
Total partiel, niveau sous-régional	570,0	225,0	225,0	450,0
<u>Niveau régional</u>				
Évaluation et mise à jour du programme d'action régional	0,0	20,0	0,0	20,0
Lancement et début de mise en œuvre:				
Réseau thématique 1 – gestion de l'eau	50,0	50,0	50,0	100,0

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Réseau thématique 2 – systèmes agroforestiers	50,0	50,0	50,0	100,0
Réseau thématique 4 – repères et indicateurs	0,0	50,0	50,0	100,0
Affinement du réseau thématique 3 – réseau d'information DESELAC	100,0	50,0	50,0	100,0
Réunions régionales des centres de liaison	340,0	175,0	185,0	360,0
Total partiel, niveau sous-régional	615,0	395,0	385,0	780,0
Total des ressources nécessaires	2 285,0	1 517,0	1 310,0	2 827,0

25. Les activités relevant du sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes pour l'exercice biennal 2004-2005 sont exposées ci-après, aux paragraphes 26 à 28 (2 827 000 dollars).

26. Au niveau national, l'appui portera sur les éléments ci-après:

a) Appui à la promotion de séminaires nationaux de sensibilisation aux questions liées à la désertification et à la sécheresse dans huit pays parties. Ces activités auront vocation d'aider les pays parties concernés à sensibiliser l'ensemble de leur population et à induire une plus grande participation au processus de mise en œuvre (9 000 dollars x 8, soit au total 72 000 dollars);

b) En application de la décision 8/COP.4, les pays parties touchés de la région devront achever la définition de leur plan d'action national d'ici à 2005. Un appui sera donc apporté à 10 pays parties pour les aider dans cette tâche (35 000 dollars x 10, soit au total 350 000 dollars);

c) Certains pays parties ont accompli des progrès appréciables dans l'établissement de leur plan d'action national, mais ont besoin d'un concours pour le finaliser et le valider. Un appui sera donc apporté à ces pays parties pour les aider à mener à bien ces activités (20 000 dollars x 10 et 15 000 dollars x 10, soit au total 350 000 dollars);

d) Conformément à la décision 7/COP.5, un appui sera apporté aux pays parties pour les aider à promouvoir les synergies entre la Convention sur la désertification et d'autres conventions pertinentes à l'échelon national. Cet appui couvrira les séminaires et les ateliers qui seront organisés sur les synergies et permettra en outre d'améliorer les capacités, et donc de promouvoir une utilisation plus efficace des ressources (25 000 dollars x 15, soit au total 375 000 dollars);

e) Appui aux pays parties pour l'organisation de tables rondes consacrées à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. Ces tables rondes viseront à faciliter la conclusion d'accords de partenariat entre les gouvernements, l'ensemble des parties prenantes et les partenaires bilatéraux et multilatéraux (30 000 dollars x 15, soit au total 450 000 dollars).

27. Au niveau sous-régional, les activités de facilitation consisteront notamment en ce qui suit:

a) Appui à l'élaboration de programmes d'action sous-régionaux pour la région des Caraïbes et la Mésio-Amérique. L'appui proposé couvrira des services de consultants, l'élaboration pratique de programmes et deux réunions des pays parties concernés (125 000 dollars pour les Caraïbes et 100 000 dollars pour la Mésio-Amérique, soit au total 225 000 dollars);

b) Appui à la poursuite de l'élaboration de plans d'action régionaux pour le Gran Chaco et la Puna Americana. Cet appui aidera les sous-régions à finaliser leurs plans d'action respectifs afin qu'ils soient prêts à être mis en œuvre (100 000 dollars pour le Gran Chaco et 100 000 dollars pour la Puna Americana, soit au total 200 000 dollars);

c) Appui à la finalisation de la proposition du projet transfrontière pour Hispaniola (25 000 dollars).

28. Au niveau régional, les activités de facilitation seront les suivantes:

a) Appui à l'évaluation et à la mise à jour du plan d'action régional. L'appui proposé couvrira les services de consultants et l'élaboration d'un plan d'action régional révisé (20 000 dollars);

b) Lancement et développement initial de réseaux thématiques sur la gestion de l'eau (réseau 1), l'agroforesterie (réseau 2) et sur les repères et indicateurs (réseau 4) (100 000 dollars chacun, soit au total 300 000 dollars);

c) Appui au développement plus poussé du réseau d'information DESELAC (réseau 3). Cet appui permettra d'élargir le réseau pour couvrir la région tout entière (100 000 dollars);

d) Appui à l'organisation des dixième et onzième réunions régionales des centres de liaison pour la Convention (360 000 dollars).

5. Sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre dans les pays européens parties touchés

Tableau 10. Ressources nécessaires pour le sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Europe
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
<u>Niveau national</u>				
Sensibilisation nationale	100,0	36,0	0,0	36,0
Élaboration des programmes d'action nationaux	70,0	125,0	0,0	125,0
Établissement des rapports nationaux	90,0	0,0	0,0	0,0

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Facilitation des consultations sur les partenariats	140,0	40,0	50,0	90,0
Organisation d'ateliers nationaux sur les synergies	0,0	80,0	40,0	120,0
Traduction de textes éducatifs et destinés aux médias	0,0	25,0	25,0	50,0
Total partiel, niveau national	400,0	306,0	115,0	421,0
<u>Niveau sous-régional</u>				
Formulation des activités sous-régionales	94,0	107,0	20,0	127,0
Total partiel, niveau sous-régional	94,0	107,0	20,0	127,0
<u>Niveau régional</u>				
Évaluation du programme d'action régional	60,0	0,0	40,0	40,0
Réunions régionales des centres de liaison	195,0	130,0	140,0	170,0
Total partiel, niveau sous-régional	255,0	130,0	180,0	310,0
Total des ressources nécessaires	749,0	543,0	315,0	858,0

29. Les activités au titre du sous-programme concernant la facilitation de la mise en œuvre en Europe pour l'exercice biennal 2004-2005 sont exposées ci-après aux paragraphes 30 à 32 (858 000 dollars).

30. Au niveau national, l'appui portera sur les éléments suivants (421 000 dollars):

a) Appui aux pays parties touchés d'Europe centrale et orientale pour l'organisation d'activités de sensibilisation (9 000 dollars x 4 pays) et appui à l'élaboration des programmes d'action nationaux (25 000 dollars x 5 pays), soit au total 161 000 dollars en 2004;

b) Appui à l'organisation de forums nationaux ayant pour objet de faciliter la conclusion d'accords de partenariat, en collaboration avec le PNUD et le Mécanisme mondial, aux fins de la mise en œuvre de la Convention (10 000 dollars x 4 pays en 2004 et 10 000 dollars x 5 en 2005, soit au total 90 000 dollars);

c) Appui à la politique de plaidoyer et de sensibilisation avec l'organisation d'ateliers nationaux sur les synergies entre les conventions relatives à l'environnement, en vue d'identifier des projets pilotes (20 000 dollars x 4 pays en 2004 et 20 000 dollars x 2 pays en 2005, soit au total 120 000 dollars);

d) Traduction des textes éducatifs ou destinés aux médias rédigés dans le cadre de l'application de la Convention dans les langues nationales des pays parties d'Europe centrale et orientale (soit au total 50 000 dollars).

31. Au niveau sous-régional, l'appui portera sur les éléments ci-après (127 000 dollars):

a) Appui à l'élaboration d'une stratégie commune d'atténuation des effets de la sécheresse et à la mise en place d'un comité directeur sous-régional pour un centre d'atténuation des effets de la sécheresse dans les Balkans (cofinancement de 1 000 dollars x 7 pays pour les missions de consultants et 30 000 dollars pour l'organisation d'un atelier sous-régional, soit au total 37 000 dollars en 2004);

b) Appui à l'établissement d'un programme d'action sous-régional pour l'atténuation des effets de la sécheresse intéressant quatre pays parties voisins d'Europe centrale et orientale (50 000 dollars pour les missions de consultants et la participation à un atelier en 2004);

c) Appui aux préparatifs d'une coopération transfrontière dans la région transcaucasienne (40 000 dollars).

32. Au niveau régional, l'appui portera sur les éléments suivants (310 000 dollars):

a) Appui visant à faciliter le lancement d'un réseau thématique au titre de l'annexe 5 dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention en 2005 (40 000 dollars pour les missions de consultants et les voyages des participants);

b) Appui à l'organisation de la Conférence ministérielle des pays parties du bassin méditerranéen septentrional en 2004 (40 000 dollars, y compris missions de consultants, logistique et voyages des participants);

c) Appui au Fonds de la Convention pour le bassin méditerranéen septentrional aux fins de la participation de pays parties n'appartenant pas à l'Union européenne aux réunions organisées au titre de l'annexe IV, et appui au lancement d'un réseau thématique en 2004 (30 000 dollars);

d) Appui à l'organisation des réunions annuelles des centres de liaison en Europe centrale et orientale, aux fins de promouvoir la mise en œuvre de la Convention à l'échelon régional (en 2004 et 2005, 60 000 dollars chaque année pour la logistique et les voyages des participants, soit au total 120 000 dollars);

e) Réunion préparatoire à la septième session de la Conférence des Parties pour les pays parties touchés du bassin méditerranéen septentrional, d'Europe centrale et orientale, et d'autres pays (80 000 dollars en 2005).

6. Activités interrégionales

Tableau 11. Ressources nécessaires pour les activités interrégionales
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Coopération entre l'Afrique et l'Asie	110,0	90,0	20,0	110,0
Coopération entre l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes	130,0	130,0	0,0	130,0
Coopération entre l'Asie centrale et l'Europe orientale	70,0	35,0	35,0	70,0
Total des ressources nécessaires	310,0	255,0	55,0	310,0

33. Les activités prévues au niveau interrégional pour l'exercice biennal 2004-2005 sont les suivantes (310 000 dollars):

a) Appui à la collaboration entre l'Asie et l'Afrique aux fins de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse par la réalisation d'une étude des systèmes d'alerte rapide et par le renforcement des capacités dans ce domaine, par le renforcement des réseaux thématiques et le développement des ressources humaines. Cette initiative vise à améliorer l'échange d'informations dans les domaines visés (110 000 dollars);

b) Appui au quatrième Forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes, devant se tenir en Algérie en mars 2004 (130 000 dollars pour la logistique, les missions de consultants et les voyages des participants);

c) Appui à l'établissement d'un programme d'action interrégional pour les pays parties d'Asie centrale et d'Europe orientale. Ce programme d'action interrégional constituera un cadre pour la collaboration interrégionale entre les pays parties d'Asie centrale et les pays parties visés à l'annexe V (70 000 dollars pour les missions de consultants et les voyages des participants).

D. Relations extérieures et information

Tableau 12. Ressources nécessaires pour les relations extérieures et l'information
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Coordination avec les autres organisations non gouvernementales	527,0	255,0	455,0	710,0
Information	425,0	147,5	227,5	375,0

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Manifestations, campagnes, sensibilisation et initiatives éducatives	0,0	30,0	230,0	260,0
Médias	0,0	30,0	30,0	60,0
Publicité et documents promotionnels	0,0	35,0	35,0	70,0
Services de bibliothèque	10,0	15,0	15,0	30,0
Total des ressources nécessaires	962,0	512,5	992,5	1 505,0

Coordination avec les organisations non gouvernementales

34. La bonne mise en œuvre de la Convention passe par la participation des organisations non gouvernementales et par leur contribution aux réunions des Parties. Afin de faciliter une participation effective, à tous les niveaux, de la communauté des ONG au processus de la Convention, et compte tenu de l'expérience acquise, les activités suivantes sont proposées pour l'exercice 2004-2005 (710 000 dollars):

- a) Appui à la participation des ONG à la Conférence des Parties: frais de voyage des représentants d'ONG (260 000 dollars en 2005);
- b) Facilitation des préparatifs des ONG et coordination des deux demi-journées consacrées au dialogue ouvert entre les ONG à l'occasion de la Conférence des Parties (20 000 dollars en 2005);
- c) Appui à la participation des ONG africaines à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (80 000 dollars en 2004);
- d) Facilitation de la participation de représentants d'ONG aux réunions régionales annuelles des centres de liaison (50 000 dollars pour 2004 et 50 000 dollars pour 2005, soit au total 100 000 dollars);
- e) Organisation, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, de forums régionaux d'ONG et d'associations communautaires pour renforcer la participation de la société civile au processus d'établissement des programmes d'action nationaux, le but recherché étant d'instituer un processus de coopération entre les ONG des pays engagés dans l'élaboration et l'application des plans d'action, ainsi que de renforcer leurs capacités institutionnelles de communication et leurs réseaux aux échelons international et local (en 2004, forum d'ONG d'Europe centrale et orientale, 50 000 dollars pour les coûts locaux et les frais de voyage des participants, forum d'ONG d'Asie centrale, 50 000 dollars pour les coûts locaux et les frais de voyage des participants; en 2005, forum d'ONG d'Afrique de l'Ouest, 50 000 dollars, soit au total 150 000 dollars);
- f) Appui aux ONG dans le cadre de plates-formes de coopération interrégionale, l'objectif étant de faciliter l'établissement de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud (50 000 dollars de dons);

g) Appui financier aux ONG pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pilotes déterminées dans le cadre d'un cofinancement avec d'autres institutions concernées (50 000 dollars).

Information

35. En ce qui concerne l'action de sensibilisation et l'appui à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 19 de la Convention, le secrétariat s'emploiera à promouvoir, à titre permanent, l'accès du public aux informations qui le concernent; à faciliter l'élaboration et la diffusion de documents éducatifs et de vulgarisation, chaque fois que possible en langue locale; à promouvoir les programmes éducatifs officiels aussi bien qu'informels; et à mieux faire prendre conscience au public du problème de la désertification.

36. Dans ce cadre, le programme de travail de l'Unité des relations extérieures et de l'information du secrétariat de la Convention sera centré sur les domaines suivants (765 000 dollars):

a) Publications et diffusion d'informations: le travail consistera à rédiger, préparer pour la publication, traduire, mettre en forme et imprimer ou réimprimer divers documents d'information relatifs à la Convention. Les activités proposées pour l'exercice 2004-2005, d'un coût estimatif total de 375 000 dollars, sont les suivantes:

- i) Traduction de publications existantes dans d'autres langues (10 000 dollars);
- ii) Diffusion auprès des universités et de divers établissements de l'ouvrage consacré à la gestion des terres arides qui sera publié conjointement avec la FAO (20 000 dollars);
- iii) Production de documents multimédias présentant la problématique de la désertification et ses effets indésirables, mais aussi illustrant les interventions réussies, et faisant connaître la Convention (200 000 dollars);
- iv) Élaboration et diffusion d'une brochure promotionnelle sur la Convention qui prendra en compte les résultats les plus récents de la Conférence internationale sur le financement du développement (consensus de Monterrey), du Sommet mondial sur le développement durable et de l'Assemblée du FEM à Beijing (40 000 dollars);
- v) Rédaction, traduction (en espagnol et en français) et publication d'une série de fascicules relatant l'expérience de communautés locales, tant individuellement que collectivement, dans la lutte contre les phénomènes de désertification partout dans le monde (20 000 dollars);
- vi) Traduction, impression et diffusion de la pochette d'information mise à jour sur la Convention, dans les six langues officielles de l'ONU, en 2005 (80 000 dollars);
- vii) Production, traduction et diffusion de quatre livraisons du bulletin du secrétariat de la Convention «Cap sur terre» (5 000 dollars);

b) Manifestations, campagnes, initiatives de sensibilisation et actions éducatives: le secrétariat de la Convention doit faire face à une demande croissante de renseignements sur les divers aspects de la désertification, ses relations réciproques avec la diversité biologique, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté. Un montant de 260 000 dollars est prévu pour appuyer les activités ci-après:

- i) Pochette d'information à l'usage des enseignants, troisième phase (200 000 dollars pour 2005);
- ii) Célébrations de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse (17 juin) qui pourraient comprendre, par exemple, les activités ci-après:
 - Concours de photographie sur un thème à fixer par la Conférence des Parties (10 000 dollars);
 - Prix récompensant la meilleure couverture de la désertification par les médias (10 000 dollars);
 - Prix du meilleur film sur la désertification (10 000 dollars);

c) Médias: les initiatives médiatiques sont généralement menées en collaboration avec le Service d'information du PNUE sur les conventions, le Réseau de centres d'information des Nations Unies, le Département de l'information de l'ONU et d'autres institutions, comme de besoin. Pour l'exercice 2004-2005, les initiatives ci-après sont prévues (60 000 dollars):

- i) Séminaires de presse, diffusion de communiqués de presse, appui à la participation de certains journalistes à la septième session de la Conférence des Parties (50 000 dollars);
- ii) Dossiers de presse: en réponse aux demandes spécifiques d'information adressées par les médias, ces dossiers seront communiqués à la presse (5 000 dollars);
- iii) Base de données photographiques (5 000 dollars);

d) Publicité et promotion: ces activités compléteront la couverture thématique des manifestations programmées, et comprendront des éléments permettant de mieux faire connaître la problématique de la désertification. Il est proposé de consacrer 50 000 dollars à la production d'articles divers pour diffusion dans le cadre de la Conférence des Parties et d'autres manifestations connexes, et un montant de 20 000 dollars à l'achat de panneaux à utiliser dans le cadre d'expositions.

Services de bibliothèque

37. La bibliothèque de la Convention est un outil nécessaire pour renforcer le rôle du secrétariat dans la facilitation des flux d'information entre les participants clefs au processus de la Convention, en particulier les centres de liaison nationaux des Parties à la Convention, ainsi que les autres organismes intergouvernementaux ou non gouvernementaux.

38. Par ailleurs, la bibliothèque, qui est pleinement opérationnelle depuis avril 2002, a aussi contribué à offrir des informations à jour et rationnellement archivées aux consultants extérieurs et aux chercheurs, ainsi qu'aux membres du personnel du secrétariat de la Convention. Elle présente actuellement un moteur important pour le programme de sensibilisation et de relations extérieures mené dans le cadre de la Convention. La dotation nécessaire à la bibliothèque pour les abonnements est estimée à 10 000 dollars, et à 20 000 dollars pour l'achat de nouveaux documents.

II. FONDS SPÉCIAL

Tableau 13. Ressources nécessaires au titre du Fonds spécial
(en milliers de dollars)

Activité	Total 2002-2003	2004	2005	Total 2004-2005
Frais de voyage de représentants et de participants aux réunions	1 100,00	0,0	1 200,00	1 200,00
Frais généraux	143,00	0,0	156,00	156,00
Total des ressources nécessaires	1 243,00	0,0	1 356,00	1 356,00

39. Les activités entreprises au titre du Fonds spécial ont trait à la facilitation de la participation des pays en développement parties, en particulier les moins avancés, au processus de la Convention, et en particulier de la participation des représentants des pays en développement et des pays les moins avancés touchés par la désertification à la septième session de la Conférence des Parties. Sur la base de l'expérience acquise, les dépenses relatives à la septième session de la Conférence des Parties sont estimées à 1 356 000 dollars, y compris l'élément frais généraux recouvrable par l'ONU.

III. CONCLUSION

40. À sa sixième session, la Conférence des Parties pourra souhaiter prendre note des ressources nécessaires pour l'exercice 2004-2005, au titre tant du Fonds supplémentaire que du Fonds spécial, qui se montent respectivement à 14 874 300 dollars et 1 356 000 dollars. La Conférence des Parties pourra en outre souhaiter inviter les Parties, ainsi que les gouvernements d'États non parties, et les organisations tant intergouvernementales que non gouvernementales, à apporter des contributions à ces deux fonds.
